

Le 9 avril 2014

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des amendements à l'entente de 2009 portant sur la suspension temporaire des livraisons de la centrale de TCE
Votre dossier : R-3875-2014
Notre dossier : R049120 EF

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint les réponses du Distributeur à la demande de renseignements no. 3 de la Régie. Le Distributeur n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui aux questions 1.1 et 1.2. Elles vous seront transmises **sous pli confidentiel**, en vertu de l'ordonnance rendue à la décision D-2014-029, dans la journée du 10 avril.

Par ailleurs, pour faire suite à la réponse à la question 2.1, le Distributeur dépose une requête amendée afin d'y inclure une demande d'approbation de la prolongation de la suspension de la production d'électricité de la centrale de TCE pour l'année 2018.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
/rm

p.j.